

LA RENTREE DE L'INTERNAT

LITERIE A RENOUVELER CHAQUE SEMAINE

- 1 alèse,
- 1 paire de draps (lit de 0.90),
- 1 enveloppe de traversin (ou venir son oreiller et une taie),
- 1 couverture,
- ou 1 couette et une enveloppe de couette (le sac de couchage est interdit).
- 1 cadenas à clefs.

Le linge sale doit être emporté chaque semaine à la maison. La literie doit être changée tous les 15 jours.

Les pensionnaires ayant des soucis médicaux (traitement continu, allergie ou autre) devront à la rentrée en informer l'infirmière ainsi que le responsable de l'internat.

Les articles de valeur (bijoux, argent liquide, vêtements de luxe, sacs, multimédias, téléphone...) sont très fortement déconseillés. Les ordinateurs portables sont tolérés mais restent sous la responsabilité de l'élève. L'Etablissement ne pourra être tenu responsable, en cas de vol ou de perte et ne mènera aucune investigation. Par ailleurs, aucune assurance ne couvre ces dommages.

Etant donné l'effort de l'Etablissement pour assurer un cadre de vie agréable, en début d'année, il sera dressé un état précis du mobilier et en cours d'année, des visites seront prévues par les Responsables de l'Etablissement.

Toute dégradation sera facturée à la famille.

SORTIES DU MERCREDI APRES-MIDI

Sorties des internes le mercredi après-midi (dont les parents auront dûment rempli et signé la circulaire « de sortie » remise le jour de la rentrée en internat) :

- Elèves de Seconde : selon l'emploi du temps et jusqu'à 17 h,
- Elèves de Première/Terminale : selon l'emploi du temps et jusqu'à 17 h 30.

Une autorisation écrite des parents sera demandée à chaque fois, en ce qui concerne le retour dans la famille le mercredi. Une carte de sortie sera établie, conformément au régime choisi par les parents le jour de la rentrée (circulaire de sortie du mercredi après-midi). En cas de non-présentation de la carte de sortie, l'élève interne sera contraint de rester dans l'établissement. En cas de perte ou détérioration volontaire de celle-ci, une nouvelle carte sera éditée et facturée aux parents.